

## Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Encadre la construction  
et l'aménagement de biens  
immobiliers et inscrit nos villes  
dans un projet commun visant à  
protéger et valoriser le cadre de vie.



DP : Déclaration Préalable - Cerfa n° 13703\*07  
PC : Permis de Construire - Cerfa n° 13406\*07  
PCMI : Permis de Construire Maison  
Individuelle Cerfa n° 13406\*07

# / L'URBANISME / Quelques règles



### 1 Mur de clôture voirie :

- H > 0,60 m : DP
- 1,80 m clairevoie
- Mur entre voisin 2m de haut
- Consulter la mairie pour les matériaux

### 2 Portail :

- DP

### 3 Garage si accolé à l'habitation :

- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

### 4 Façades, ravalement, bardage :

- DP

### 5 Terrasse non couverte de plain-pied (béton ou bois) :

- Sans surélévation quelle que soit la surface : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> non couverte : DP
- Surélevé > 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevé de 5 à 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélevé > 20 m<sup>2</sup> : PC

### 6 Piscine :

- < 10 m<sup>2</sup> : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> non couverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture de moins de 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> : PC

### 7 Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles :

- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

### 8 12 Fenêtre, porte-fenêtre :

- Création, changement : DP
- Remplacement à l'identique : aucune formalité

### 9 Toit, tuiles :

- DP
- Remplacement à l'identique aucune formalité (couleur, matériaux)

### 10 Fenêtre de toit de type Vélux :

- DP

### 11 Photovoltaïque sur le toit :

- DP

### 13 Parabole :

- > 1 m : DP

### 14 Véranda, terrasse couverte, pergola climatique :

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- de 5 à 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

### 15 16

#### Cabane, abri de jardin Appentis, carport, serre :

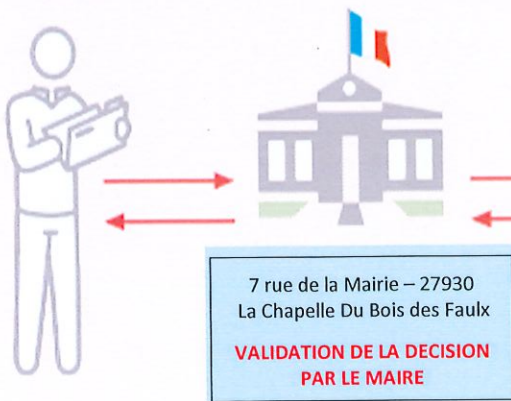
- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- de 5 à 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC, implantation limite de propriété ou 3 m

### 17 Éolienne

- DP

**Implantation des constructions :** limite de propriété ou 3 mètres

## CIRCUIT DU DOSSIER : Dépôt du dossier en mairie ou par lettre recommandée



### ADS :

Application du Droit  
des Sols

Apporte son expertise  
technique  
(avis favorable,  
défavorable, demande  
de pièces  
complémentaires)

### DELAIS D'INSTRUCTIONS :

Déclaration Préalable (DP) : 1 mois  
Permis de Construire (PC) : 3 mois  
Permis de Construire Maison  
Individuel (PCMI) : 2 mois

#### Ces délais peuvent être prolongés si :

- Le dossier est incomplet
- Le projet est contesté...